

Natura 2000

Ensemble, préservons la biodiversité et valorisons notre patrimoine naturel

*préservons
le Territoire*



Tous acteurs de la préservation de l'environnement

Fidèle à sa volonté d'offrir à ses habitants un cadre de vie sain et de qualité, le Conseil général du Territoire de Belfort mène une politique dynamique en matière écologique et environnementale. Nous sommes en effet pleinement convaincus que la défense de la diversité biologique est vitale et qu'il convient de valoriser le riche patrimoine, en particulier naturel, de notre territoire.

Ce document d'information concerne les principes du programme Natura 2000, réseau national de sites écologiques. Après avoir finalisé le nécessaire travail de diagnostic, en concertation étroite avec les propriétaires ou exploitants de terrains situés dans les deux zones Natura 2000 dont le Conseil général assure la gestion dans le Territoire de Belfort, nous sommes désormais entrés dans une phase concrète d'animation, d'application et d'harmonisation des bonnes pratiques.

Notre volonté est de faire participer le plus possible les personnes concernées à la protection de ces espaces qui accueillent des espèces rares et remarquables. La politique départementale en la matière peut s'appuyer sur un réseau de partenaires fortement impliqués (ONF, ONEMA, chambre interdépartementale d'agriculture, CRPF...) et sur la grande participation des agriculteurs et exploitants de terrains.

Plus largement, vous savez à quel point les actions que nous menons en matière environnementale sont multiples. Elles visent notamment à valoriser les espaces naturels sensibles, à conserver la qualité de l'eau des rivières ou des plans d'eau du département, à soutenir l'agriculture de proximité ou encore à sensibiliser la population aux principes écologiques et aux gestes citoyens à travers les actions et ateliers pédagogiques réalisés par la Maison départementale de l'environnement.

La protection de la nature et l'implication de tous en faveur des pratiques de bonne gestion et de promotion d'un code de bonne conduite environnementale sont depuis longtemps au cœur de l'engagement du Département. Le Conseil général continuera de s'impliquer en ce sens, d'autant plus si vous êtes nombreux à adhérer aux principes que nous promovons. Nous savons pouvoir compter sur vous.

Yves Ackermann

Président du Conseil général du Territoire de Belfort

Anne-Marie Forcinal

Vice-présidente chargée de l'environnement

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau de sites écologiques qui a pour objectif la préservation de la diversité biologique et la valorisation des territoires. Des mesures spécifiques de protection de l'environnement y sont menées en lien avec les propriétaires des terrains et les exploitants agricoles. Le maillage des sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

Le patrimoine naturel à préserver

Le Territoire de Belfort compte trois zones Natura 2000. Chacune d'elles correspond à un type d'habitats naturels et d'espèces nécessitant des interventions spécifiques.

Sur l'ensemble de ces zones, il existe quatre grands types de milieux naturels. Cette diversité est à l'origine d'une exceptionnelle richesse des habitats qui accueillent plus d'une soixantaine d'espèces animales d'intérêt européen et une dizaine d'espèces végétales remarquables.

Les prairies

Elles sont essentielles pour l'alimentation des insectes pollinisateurs se nourrissant du nectar des fleurs, comme les abeilles ou les papillons tels que le cuivré des marais ou le damier de la succise, reconnus d'intérêt européen. La présence de bosquets, de gros saules têtards ou de haies offre des sites de nidification privilégiés à tout un cortège d'espèces comme la pie-grièche écorcheur ou la chevêche d'Athéna qui apprécie particulièrement les gros arbres creux pour nicher. Ces milieux représentent également un intérêt majeur pour les espèces animales recherchant de grands territoires de chasse comme les milans ou les chauves-souris.

Les forêts

Les milieux forestiers occupent des superficies importantes sur l'ensemble des sites Natura 2000 (7 000 hectares au total) On y distingue quatre grands types de forêts :

> Les forêts de plaine composées de chênes, de hêtres et de charmes qui abritent une flore et une faune très riches. Il est possible d'y observer des espèces d'oiseaux menacés comme le pic mar, le pic noir ou les milans.

> Les forêts de sapin et de hêtre qui se développent dès que l'altitude s'élève. Elles sont le lieu de vie d'espèces d'intérêt européen comme la chouette de Tengmalm, espèce montagnarde qui nidifie au sein d'une cavité creusée dans un gros bois par le pic noir.

> Les forêts de bord de cours d'eau, à aulnes et à frênes, qui constituent des habitats pour des espèces menacées comme



le pic cendré, le martin-pêcheur, mais aussi pour les batraciens. Ces forêts sont également des « corridors écologiques », c'est-à-dire qu'elles permettent le déplacement de certaines espèces animales comme les chauves-souris.

> les forêts d'érables, plus rares, installées sur des éboulis rocheux.

Les étangs et cours d'eau

Les ceintures végétales qui entourent les plans d'eau constituent un milieu favorable pour les oiseaux d'eau en halte migratoire, ainsi que pour les poissons et les insectes (lieu de ponte). Le Territoire de Belfort compte des espèces d'amphibiens très rares ou menacées en Franche-Comté comme la rainette arboricole, la grenouille des champs ou la grenouille agile.



Cependant et malgré le nombre important d'étangs, il existe un déficit de sites de reproduction favorables aux amphibiens, ce qui peut menacer à court terme ces populations. Concernant les cours d'eau, ils sont très diversifiés. Des petits ruisseaux aux cours d'eau de plaine, ils abritent plusieurs espèces de poissons d'intérêt européen comme la bouvière, le chabot ou encore la lamproie de Planer. L'écrevisse à pieds blancs trouve une qualité d'eau et un milieu de vie très accueillant sur quelques petits ruisseaux du Piémont vosgien.

Les milieux rocheux

Le plus souvent situés en forêt, les escarpements rocheux, les falaises, les éboulis rocheux installés sur les fortes pentes des premiers contreforts vosgiens sont fréquentés par des espèces que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Les végétaux ont su s'adapter à des conditions de vie particulièrement rudes. Le faucon pèlerin niche dans les falaises et les reptiles, comme la coronelle lisse ou le lézard des murailles, apprécient particulièrement ces milieux rocheux. ■



Qui est concerné par le dispositif ?

La mise en œuvre du programme est basée sur le volontariat des propriétaires et/ou exploitants des terrains concernés. Les mesures d'aides sont réservées au périmètre défini. Cependant, au-delà des espèces et milieux d'intérêt européens des sites Natura 2000, nos paysages naturels accueillent une diversité plus ordinaire mais tout autant importante à maintenir. Aussi, en préservant à son niveau sa parcelle de terre ou son jardin, chacun contribue à la préservation du patrimoine naturel. ■

Quelles aides ?

Pour que chacun puisse s'investir dans la préservation des espèces et milieux naturels du site Natura 2000, il existe des aides financières pour les propriétaires ou exploitants de terrains situés dans le périmètre du site Natura 2000. Ces aides sont de deux types :

Le financement de travaux

> Le contrat Natura 2000 vise à financer des travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur d'un milieu ou d'une espèce d'intérêt européen. Il est signé entre le propriétaire du terrain ou son exploitant (agriculteur, forestier, collectivités territoriales, propriétaires d'étangs...) et l'État.

Exemples d'opérations éligibles: mise en place d'îlots de sénescence dans les forêts, préservation de vieux arbres, restauration ou rétablissement de mares forestières, opérations de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau, installation de passe à poissons sur un seuil, mise en place d'ouvrages de franchissement de cours d'eau...

L'exonération de taxe foncière

> La charte Natura 2000 est un ensemble d'engagements simples qui visent à valoriser des usages respectueux des milieux naturels et des espèces Natura 2000. Les propriétaires ou les collectivités territoriales ayant des parcelles situées dans ces sites (ou leurs mandataires) peuvent signer la charte Natura 2000 et bénéficier d'avantages tels que l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. ■

Quelles démarches ?

Pour plus de renseignements, contactez l'une des structures animatrices :

Zone étangs et vallées du Territoire de Belfort

Conseil général du Territoire de Belfort
Direction de l'environnement – Myrtille Le Motheux
Tél. 03 84 90 94 59
Courriel : myrtille.lemotheux@cg90.fr

ou :

Zone Piémont vosgien

Centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté
Damien Chanteranne
Tél. 03 84 58 04 16
Courriel : damien.chanteranne@crpf.fr